

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1970

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	32 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Rétablir un service public de l'orientation (<i>ligne nouvelle</i>)	32 000 000	0
TOTAUX	32 000 000	32 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons de supprimer le dispositif « *1 jeune, 1 mentor* » et de financer un véritable service public de l'orientation.

Alors que le dispositif « *1 jeune, 1 mentor* », annoncé en 2021, était à budget constant en 2021 et 2022, le voilà en hausse au PLF 2024 sans qu'on ait réellement de rapport d'impact dessus. Le service public d'orientation a été supprimé : les CIO (Centre d'Information et d'Orientation, réseau de plus de 478 lieux d'accueil des publics pour une information sur les formations et les métiers et la délivrance gratuite de conseils en orientation) ont été supprimés au début du quinquennat précédent.

Les remplacer par du mentorat ou du tutorat symbolise la « *start-up nation* » chère au Président Macron. Il suffirait ainsi à des adultes d'« *apporter leur propre exemple de vie* » comme le préconise le Président pour accompagner les jeunes dans leurs projets. Nul besoin des psychologues scolaires de l'Éducation nationale spécialisés dans l'orientation par exemple. Il s'agit finalement de « *traverser la rue* », savoir « *saisir des opportunités* »... A quoi serviront donc ces 32 millions d'euros alloués à « *1 jeune, 1 mentor* » ?

Les 54 heures annuelles officiellement consacrées à l'orientation au lycée sont en effet insuffisantes. De plus, on ne compte qu'un psychologue de l'Éducation nationale pour 1500 élèves. Un article du Monde du 15 juin 2021 intitulé « *Orientation : l'heure de gloire du mentorat* » faisait le point sur l'orientation et donne la parole à Ferroudja Kaci, du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) : « *certains professeurs peuvent être d'excellents mentors (...). Mais ils n'ont ni le temps, ni les moyens de remplir pleinement ce rôle et d'assurer un suivi individuel. Les établissements ont tout intérêt à miser sur des partenaires extérieurs* ». Nous appelons le Gouvernement à rétablir un service public de l'orientation composé de personnels qualifiés.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement d'appel transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 02 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire du programme 163 – Jeunesse et vie associative à hauteur de 32 millions d'euros en autorisations d'engagement et 32 millions d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme intitulé « *Rétablir un service public de l'orientation* ».